



St. Régie municipale des recettes	St. Cantonniers pr mémoire	(3)	"	(3)	"
	Pour mémoire	"	"	"	"
	Steno. dactylo	"	1	"	1
I. Paritaillement		"	"	"	"
	Total	11	18	11	18
Total général		32	26	35	23

ainsi voté à l'unanimité par le conseil Municipal  
 en sa séance du 27 septembre 1952,  
 et ont signé au Registre :

*M. Gaudin* *M. Bouchard* *M. Harny* *M. Julland* *M. J. P. P. P.*  
*M. Genette* *M. Monteil* *M. Jean* *M. J. P. P.*  
*M. Hignat*

Séance du Conseil Municipal du 15 Nov<sup>bre</sup> 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux, le quinze novembre  
 à 20h.30, le conseil Municipal de la Ville de Rezé les  
 Députés s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordi-  
 naire, sous la présidence de St. Bénézet, Maire, suivant  
 convocation faite par le Maire le 10 novembre 1952 et celle  
 conformément à la Loi.

Ordre du jour :

- 1° approbation comptes administratifs de l'exercice 1951
- 2° Vote Budgets additionnels 1952 :
  - a) Budget de la Ville
  - b) Budget des Bateaux
  - c) Budget du Bureau de Bienfaisance
  - d) Budget du Service Vicinal
- 3° Attribution 2<sup>ème</sup> compte aux "castors" (participation communale dans frais de viabilité)



- 1.° Remplacement de réflecteurs d'éclairage public à Brestemoult
- 5.° Projet de majoration du taux de vacations des conseillers de Prud' hommes
- 6.° Marché pour fourniture carburant au service des bateaux
- 7.° Personnel communal ;  
Regularisation salaires des ouvriers payés selon barème des industries et du bâtiment
- 8.° Questions diverses.

Étaient présents : M. M. Bénézet, Meaire, Lignais, Marchais, Doctem Collet, Cassard Raoul, adjoints

Mmes et M. M. Lajean, Richard, Batin, Gendron, Fortin, Olive, Cassard Jh, Cassien, Redor, Guillard, Blancher, Monteil, Guibreau, Jean.

Absents excusés (mais ayant donné procuration pour voter en leur nom) : Mme et M. M. Barbo, Gouge, Lagathu, Homier, Kervégan, Charbonnier.

Absents sans excuses : M. M. Boutin Arthur, et Feigné.

Le Meaire ouvre la séance et Melle Monteil est, à l'unanimité, désignée comme secrétaire de séance.

M. Jean Hal, secrétaire général de la Meairie, donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté après mise au point suivante faite par M. Guillard : " Lors de la dernière réunion du conseil Municipal, au moment de la discussion et du vote de l'augmentation des indemnités aux Meaire et adjoints, j'avais proposé au conseil Municipal un vœu demandant également le relèvement des traitements et salaires des ouvriers et employés

## Examen et approbation du Compte Administratif de l'Exercice 1951.

Le Meaire donne lecture en détails de toutes les Recettes et de toutes les Dépenses effectuées durant l'exercice 1951.

Après discussion, le Meaire se retire et M. Lignais, adjoint, prend la présidence.

M. Lignais demande si les conseillers ont encore des observations à présenter. N'ayant reçu aucune réponse, il propose à l'assemblée l'approbation du compte administratif du Meaire.

À l'unanimité, le conseil Municipal approuve le compte administratif du Meaire pour l'exercice 1951, présentant un passif de 21.272.068 frs. Meaire compte tenu de l'excédent de 1950 qui était



de 45.336.546 frs, il reste un excédent théorique de : 24.564.478 frs  
 Toutefois, et pour définir exactement la situation financière, il faut tenir compte des restes à payer prévus dans le dit compte administratif et qui se monte à ..... 9.958.327 frs  
 Il reste donc un excédent, après la clôture de l'exercice 1951, de ..... 14.606.151 frs

Approbation Compte Administratif du Bureau de Bienfaisance 1951.

à l'unanimité, le conseil Municipal approuve le compte administratif du Bureau de Bienfaisance, exercice 1951, présentant un excédent de Recettes de 331.213 frs.

À ce sujet, M. Babin, Membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, signale la faible importance des Recettes du Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire interrompt en disant que lors du vote du Budget primitif de la Ville, exercice 1953, le conseil Municipal pourra examiner la possibilité d'augmenter la subvention communale au Bureau de Bienfaisance.

Approbation Compte Administratif du Service des Bateaux, Exercice 1951.

Là aussi, le Conseil, après avoir pris connaissance des Recettes et des Dépenses proposées par le conseil d'exploitation des Bateaux, à l'unanimité, approuve le compte administratif du Service des Bateaux de l'exercice 1951, présentant un excédent de Recettes de 2.199.015 frs.

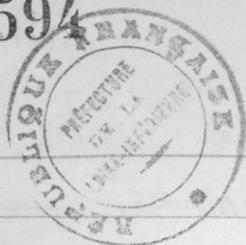
Vote du Budget Additionnel 1951 de la Ville.

M. Bénézet, Maire, donne lecture en détails des Recettes et des Dépenses proposées au Budget supplémentaire 1952.

Tous les Chapitres et articles des Recettes et Dépenses sont examinés par le conseil Municipal.

M. Richard demande s'il ne serait pas possible d'augmenter la subvention au Comité départemental antituberculeux.

Le Maire lui répond qu'une subvention est inscrite au Bureau de Bienfaisance, mais que la Commission administrative peut proposer dans le prochain Budget l'augmentation



de la subvention à cette œuvre d'utilité publique.

M. Cassard Raoul, adjoint, propose l'inscription d'un crédit de 400.000 frs - comme cela a eu lieu l'année dernière - et destiné au paiement des fournitures scolaires gratuites aux seuls enfants nécessiteux des écoles privées de la commune, en ajoutant que le conseil paie, non seulement les fournitures scolaires gratuites aux enfants nécessiteux des écoles publiques, mais à tous les élèves fréquentant ces établissements d'enseignement.

M. le Docteur Collet soutient la proposition en disant que s'il est normal et juste d'aider les enfants nécessiteux, quelle que soit l'école fréquentée par eux, il est pour le moins anormal que les enfants de gens aisés, roulant en voiture, se voient payer par la commune la totalité des fournitures scolaires (écoles Publiques).

M. Babin est contre cette proposition et signale qu'il regrette que M. Cassard n'ait pas fait cette proposition lors de l'examen du projet de Budget en Commission.

M. Blancher est également contre cette inscription au Budget additionnel.

M. Cassard signale que le conseil vote le Budget additionnel et qu'il est de son droit de faire toute proposition ou modification qui lui semble utile.

M. Benezet, Maire, dit qu'il ne veut pas modifier son projet de budget, que ce n'est pas le moment de discuter de la proposition de M. Cassard, du fait que ce dernier a présentée une demande en ce sens aux questions diverses et qu'en ce qui le concerne, il mettra en délibération la proposition de

\* M. le Maire refuse de mettre la proposition de M. Cassard aux voix \*  
M. Cassard à la fin de la séance du conseil, au moment de la discussion des questions diverses. x

M. Cassard Raoul déclare alors <sup>d'avant qu'il</sup> voter contre le projet de budget additionnel 1952.

Finalement, le Budget additionnel 1952 présenté par le Maire est voté par 22 voix et 3 voix contre.

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de :  
35.599.452 frs.

## Vote du Budget additionnel 1952 du Service des Bateaux.

Acceptant les propositions faites par le conseil d'exploitation du Service des Bateaux, le conseil Municipal, à l'unanimité,



vote les chiffres suivants :

Recettes supplémentaires	... 2.200.015	frs
Dépenses supplémentaires	... 2.200.004	frs
Excédent de Recettes	.....	11 frs
Excédent de Recettes du Budget primitif 1951	... 990	frs
Excédent définitif de l'exercice 1952	... 1.001	frs.

### Vote du Budget additionnel 1952 du Bureau de Bienfaisance.

Le Budget voté par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, est accepté à l'unanimité avec les chiffres suivants :

Recettes supplémentaires	... 332.538	frs
Dépenses supplémentaires	... 332.538	frs.
Excédent	.....	Neant.

### Vote du Budget Additionnel 1952 du Service Vicinal.

Les Recettes et Dépenses inscrites au Budget additionnel 1952 du Service Vicinal, sont reprises en détail dans le Budget additionnel de la Ville.

En conséquence, il est voté à l'unanimité, s'équilibrant en Recettes et en Dépenses à la somme de 522.636 frs.

### Attribution d'un 2<sup>e</sup>ème acompte au Comité Ouvrier du Logement "Les Castors".

Le Conseil Municipal, dans une précédente séance, avait décidé de verser un premier acompte de 1.850.000 frs au Comité Ouvrier du Logement dit "Les Castors" et à prendre sur la subvention de 4.000.000 de frs voté par le Conseil Municipal le 21 juin 1951, à titre de participation de la Ville dans les frais de viabilité.

Le Comité Ouvrier du Logement a présenté une nouvelle situation de dépenses de 1.767.387 frs concernant la fourniture des tuyaux d'assainissement à valoir sur le crédit global de 4.000.000 de frs.

La Commission des Finances a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, à son tour, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, autorise le Maire



à verser un deuxième acompte de frs 1.767.387 au Comité d'œuvre du Logement, toujours après situation des travaux et fournitures présentée et signée par M. Grand, Ingénieur Conseil.

La dépense en question est à prendre sur le crédit prévu au Budget primitif de l'exercice 1952.

## Remplacement de 36 réflecteurs d'Éclairage Public à Brenemoult.

Le Maire, accompagné d'adjoints et des conseillers Municipaux de Brenemoult, a fait une visite de l'installation de l'éclairage public.

En dehors de la question d'allumage et d'extinction de l'éclairage public dont il sera question aux affaires diverses, la Commission s'est rendue compte que l'ensemble des réflecteurs de Brenemoult était très vieux et dans un très mauvais état. Leur remplacement total s'impose c'est-à-dire l'achat de 36 nouveaux réflecteurs.

Bien entendu, d'après le tableau dressé par l'Administration Municipale, il faudrait de suite 36 réflecteurs pour remplacer ceux dits "col de cygne" en mauvais état et répartis sur l'ensemble du territoire de la commune, tel que : Poze-bourg, St. Rousseau, la Blardière, le Chatelet, Ragou, etc ...

Mais, compte tenu des crédits encore disponibles, le Maire propose, conformément d'ailleurs à l'avis émis par la Commission des Finances, de se tenir pour le moment à l'achat maximum de 36 réflecteurs pour Brenemoult et dont le prix moyen, installation comprise, peut être évalué à 7.000 frs.

M. Vignais, premier adjoint, signale que les réflecteurs B.B.C. actuellement en service, et dont on propose l'achat pour Brenemoult, ne sont pas complètement au point. L'éclairage laisse à désirer.

D'autres conseillers, en particulier M. Étienne Allier, dit que l'expérience pratique faite à Brenemoult est nettement favorable en faveur des réflecteurs B.B.C. dont les dernières voies publiques électrifiées ont été dotées.

Finalement, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'Administration municipale à acheter 36 réflecteurs destinés à remplacer les réflecteurs dits "col de cygne", actuellement en

service à Cronemoult et pratiquement hors d'usage.



597

**Majoration du taux de vacations des Conseillers de  
Prud'Hommes. - Taux de la vacation audience porté de  
500 à 750 frs.**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un échange de correspondance entre l'Administration Municipale et la Préfecture, ayant trait au projet de majoration du taux de la vacation audience accordée aux Conseillers Prud'hommes de Nantes.

M. le Prefet insiste pour accorder cette augmentation, compte tenu de la faible importance de la part de la Ville de Reze, puisqu'elle n'est que de l'ordre de 6.871 frs.

La Commission des Finances a donné un avis favorable pour l'augmentation de 50% sollicitée.

M. Lignais, adjoint, explique sa position initiale contraire à l'augmentation, du fait que nous sommes actuellement dans une période de stabilité des prix et, qu'en conséquence, rien ne doit augmenter.

M. Cassard Raout reconnaît également avoir, voici quelque temps, soutenu une thèse identique. Toutefois, et depuis le vote par le Conseil Municipal de l'augmentation des indemnités de fonctions aux Maire et adjoints, il reconnaît que sa thèse n'est plus défendable et qu'il y a lieu également de faire droit à la demande d'augmentation présentée par le conseil de Prud'hommes de Nantes.

Finalement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 50% le taux de la vacation - audience des Conseillers de Prud'hommes, ce qui porte ainsi la vacation de 500 à 750 frs.

**Service des Bateaux - Autorisation de marché de gré à gré pour la fourniture de carburant nécessaire au Service des Bateaux.**

Sur la proposition de M. Notarioux, Directeur du Service des Bateaux, le Conseil d'exploitation a donné un avis favorable pour la passation d'un marché avec les Ets Ouest. Distribution à Saint. Herblain et concernant la fourniture de gas-oil et de l'huile nécessaires au fonctionnement du service des Vedettes



durant l'année 1952. La dépense totale est évaluée à 1.100.000 frs.

La Commission des Finances, à son tour, a donné un avis favorable pour le marché de gré à gré à passer avec le fournisseur tout en suggérant, comme le Conseil d'exploitation, qui a l'avenir, un appel d'offres soit lancé pour obtenir les meilleurs prix des fournisseurs.

Le Conseil Municipal, à son tour et à l'unanimité, autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec les Ets Ouest-Distribution, quai S. Lormerais à Saint-Herblain, pour la livraison de :

50.000 litres de gas-oil, soit	450.000 frs
2.000 litres Huile, soit	350.000 frs
Total général	
	1.100.000 frs.

De plus, le Conseil Municipal décide, qui a l'avenir, avant toute commande, un appel d'offres soit lancé parmi les fournisseurs susceptibles de livrer du gas-oil et de l'huile nécessaires au fonctionnement du service des vedettes.

M. Cassard Raoul signale qu'il faut également, au moment de l'appel d'offres, tenir compte de la qualité des carburants pour obtenir le meilleur produit aux meilleures conditions.

### Personnel Communal. - Application Arrêté Préfectoral de Nantes 1.952, en ce qui concerne les Ouvriers communaux payés selon le barème des salaires en vigueur pour les Industries du Bâtiment et des Travaux publics. -

Le Syndicat du Personnel communal a attiré l'attention de Monsieur le Maire sur l'arrêté préfectoral du mois de Mars 1.952, fixant le barème des salaires en vigueur dans les diverses industries du bâtiment et des travaux publics.

Il rappelle que depuis de nombreuses années, le personnel communal auxiliaire payé à l'heure, se voit appliquer les salaires en vigueur dans les diverses industries du bâtiment et des Travaux Publics.

La Commission du Personnel, dans sa dernière séance, a donné un avis favorable pour que le dit arrêté préfectoral soit appliqué au Personnel communal ouvrier en question, et cela avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1952.

Le Conseil Municipal, à son tour et à l'unanimité, décide

d'appliquer aux ouvriers communaux l'arrêté préfectoral de Nevers 1952 fixant le barème de salaires en vigueur dans les diverses industries du bâtiment et des travaux publics, et cela avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1952.

Pratiquement, les salaires horaires seront les suivants, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1952, compte tenu que la ville de Rezé est classée en zone IV.

1- Ouvrières ordinaires :

Salaires horaires de 96 fcs portés à 99 fcs (il s'agit des ouvrières ordinaires et des femmes de ménage)

2- Ouvrières du bâtiment :

Le salaire horaire reste fixé à 104 fcs (il concerne les ouvrières edeline et gillais)

3- Ouvrières spécialisées :

Le salaire horaire de 112 fcs est porté à 113 fcs.

4- Ouvriers qualifiés :

Catégorie A - salaire horaire 123 fcs (il s'agit de l'ouvrier menuisier chalon)

Echange du logement occupé par Mme Vve Esneau avec celui détenu par M. Guillet et bis au Champ de Foire.

Sur la proposition du Maire, la Commission des Finances a donné un avis favorable pour que Mme Vve Esneau, locataire d'un logement dans les baraquements du Champ de Foire, soit mise en demeure d'échanger son logement, plus grand, avec celui de M. Guillet, père de 4 enfants, également logé au champ de foire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

Considérant qu'au point de vue social et dans l'intérêt des familles, il est logique que le plus grand logement soit affecté à M. Guillet, père de famille nombreuse,

Décide l'échange de logement entre Mme Vve Esneau et M. Guillet.

Subvention de 20.000 fcs à la chambre des Métiers de la Loire-Inf. pour l'organisation des Cours professionnels pour Apprentis.



La Chambre des Métiers de la Loire Inférieure, service de l'apprentissage, a fait parvenir en Mayenne une demande de subvention à titre de participation dans les frais d'organisation des cours professionnels pour les apprentis.

La Commission des Finances, en regard au crédit de 20.000 frs prévu au Budget primitif 1952, a donné un avis favorable pour l'octroi d'une subvention, mais limitée au crédit prévu c'est-à-dire 20.000 frs.

Le Conseil Municipal, à son tour, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide l'octroi d'une subvention de 20.000 frs à la Chambre des Métiers de la Loire Inférieure, dépense à prendre sur les crédits inscrits au Budget primitif de l'exercice 1952.

### Remise de 39 mètres de cuivre à M. Mainguy, adjudicataire des travaux d'alimentation des bornes basses de virage (Déviation des R. N. 23 et 137). -

Pour l'alimentation de 11 bornes basses de virage fournies par les ets Samier - Eural, Monsieur Mainguy, adjudicataire, a été dans l'obligation de fournir et de poser 92 mètres de câbles souterrains basse tension en  $2 \times 16^2$ . Le câble dont dispose la Mayenne est de  $3 \times 22^2$ . Au poids du cuivre, il faudrait lui fournir environ 45 mètres de notre câble disponible pour compenser totalement en poids les câbles fournis par M. Mainguy.

Notre reliquat mesure exactement 39 mètres. M. Mainguy s'en contenterait, ce qui représente pour nous pratiquement une économie d'environ 2.500 frs.

La Commission des Finances a donné un avis favorable. Le Conseil Municipal, à son tour, autorise l'échange proposé.

### Modernisation de l'Éclairage Public - Remplacement des Horloges astronomiques. -

Malgré l'installation de nouveaux reflecteurs d'éclairage public, l'extinction et l'allumage des feux laissent toujours à désirer.

Pour remédier à cet inconvénient, la seule solution consiste



à remplacer toutes les horloges astronomiques existantes et fortement usagées. D'une prospection faite par les services de la Marine et concernant la fourniture éventuelle de 12 horloges astronomiques type garnier, avec en plus l'achat et l'installation de 7 armoires métalliques étanches, entièrement équipées, il faut compter avec une dépense de 1.800.000 frs.

Cette dépense est basée sur la valeur du franc suisse à la date du 10 juillet 1952 (1 fr. suisse = 80 frs français environ). De plus, les armoires métalliques seraient posées sur socles parpaings, exécutées par l'atelier municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant l'utilité de cette dépense, invite le Maire à prévoir un crédit de 1.800.000 frs dans le projet de Budget primitif de l'exercice 1953.

Service Vicinal - Marché de fourniture de bitume et de composés nécessaires à l'entretien des Chemins Vicinaux

Le Maire donne connaissance d'un rapport de M. Purland, Ingénieur C.P.E., ayant trait à la fourniture de bitume et de bitume fluxé "composé" pour l'entretien des chemins vicinaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant l'utilité des matériaux de l'entretien des chemins vicinaux, autorise le Maire à signer des marchés de gré à gré avec les entreprises suivantes :

- 1° avec la société Esso Standard, 82 avenue des Champs Élysées, Paris, pour la fourniture de 34 tonnes, 085 de bitume Standard 80 x 100 dont la dépense totale est évaluée à 152.955 frs.
- 2° marché de gré à gré avec la Société Chimique et Routière de la Gironde, 19 rue Broca Paris, pour la fabrication de 40 tonnes, 100 de bitume fluxé "composé" et la fourniture de 6 tonnes, 015 d'huile de houille. Le montant total de ce marché est évalué à 268.651 frs.

Les dépenses en découlant seront prises sur les crédits inscrits au Budget du service vicinal de l'exercice 1952

Entretien et surveillance du Stade Municipal . .



La Commission des Travaux, à la suite d'une plainte formée par les "Cibles Sportives", s'est rendue le samedi 10 novembre sur le terrain des sports.

La Commission a constaté l'état lamentable dans lequel se trouve le local à usage de vestiaire et douches, mauvais état dû à la négligence totale des utilisateurs.

La Commission ne voit pas l'utilité d'effectuer des réparations si des mesures d'ensemble ne sont pas prises en vue de surveiller et de sauvegarder les installations existantes. Une discussion s'engage.

Monsieur Leonard Pascal rappelle sa thèse qui consiste à adopter un projet d'ensemble et d'aménagement du stade et de réaliser les travaux par étapes, tout en assurant une surveillance. Il propose d'étudier en premier lieu la construction d'un petit logement pour le gardien, car sans gardien à demeure il est impossible de compter sur une conservation normale des installations.

Finalement, le Maire est invité à faire un appel dans la Presse pour trouver un gardien (personne retraitée), domiciliée si possible dans la rue du Lieutenant de Monté et qui, conformément à la proposition des "Cibles Sportives" se chargerait de la surveillance du stade municipal, moyennant une rétribution mensuelle d'environ 2.000 frs.

### Salle des Fêtes de St. Roubreau. Installation d'un échafaudage pour l'exécution de la peinture du plafond.

Le devis présenté par M. Joëssel prévoit, d'une part, l'installation d'un échafaudage et, d'autre part, la peinture à deux couches en stic B. La dépense totale est estimée à 135.683 frs.

Le Conseil Municipal est d'accord avec l'exécution des dits travaux qui seront financés sur les crédits à inscrire au Budget de l'exercice 1953.

M. de Monté, M. Glajan, M. Cassard et M. Charbonnier se prononcent contre les travaux (continuation de leur opposition à ces grosses dépenses).

M. Cassard, détenteur de la voix de M. Barbe déclare s'abstenir en son nom.

## Restauration du clocher de St. Paul - Répartition des Frais.



603

M. le Maire rappelle qu'il a vu Monsieur le Curé de St. Paul et que la première tranche de l'emprunt de 5.000.000 de frs va être lancée avec l'appui du clergé. Il signale également que, primitivement, il avait été prévu que les dépenses se répartiraient comme suit :

1/3 à la charge du conseil paroissial

1/3 à la charge de la Ville

1/3 à la charge du Département.

Il appert maintenant que le Département n'accorde qu'un maximum de 500.000 frs par tranche de réparations. Le clergé, de son côté, maintient son offre de participation d'un tiers.

Le Maire propose donc de prendre à la charge de la Ville les 2/3 moins la subvention départementale.

M. Babin dit que l'Etat devrait prendre ces dépenses à sa charge. Qu'en tout état de cause, il ne va pas plus loin que le tiers primitivement prévu.

Finalement, M. Marchais propose d'effectuer les dits travaux le plus économiquement possible et répartis en deux ou trois tranches. Finalement, on passe au vote :

16 voix se prononcent pour la répartition suivante :

1/3 à la charge du conseil paroissial

2/3 à la charge du Budget communal (les subventions départementales retombant dans les fonds communaux)

8 voix se prononcent contre. Il y a une abstention.

En conséquence, le financement : 1/3 conseil paroissial, 2/3 Ville, est adopté à la majorité.

## Garantie communale pour un emprunt de 5.000.000 de frs que se propose de contracter le Syndicat Intercommunal des Eaux.

Le conseil, sur la proposition de M. Lignais, premier adjoint, et après en avoir délibéré, accorde la garantie communale à un emprunt de 5.000.000 de frs que le Syndicat Intercommunal des Eaux se propose de contracter aux caisses centrales de la Mutualité agricole. Cet emprunt est amortissable en 30 ans, au taux de 6%.



Compte tenu du fait que chaque commune garantit sa quote-part dans les emprunts du Syndicat, la garantie de la Ville de Rezé se monte à 3.590.983 frs représentant une annuité constante de : 259.606 frs.

## Confection et acheminement d'un colis de Noël aux Rezéens combattant en Indochine.

Comme les années précédentes, M<sup>lle</sup> Monteil, conseillère municipale, demande le vote d'un crédit pour la confection et l'acheminement de colis aux Rezéens combattant en Indochine.

D'autre part, et contrairement à ce qui s'est fait les années précédentes, c'est-à-dire colis confectionnés par la Croix Rouge et payés à cette dernière sur les fonds communaux, M<sup>lle</sup> Monteil propose la confection d'un colis exécuté à Rezé même.

La discussion est ouverte. Le Maire est pour la proposition de M<sup>lle</sup> Monteil. Toutefois, il lui semble plus pratique de passer une commande totale comme les années précédentes à la Croix Rouge, selon le colis type adopté par cette œuvre de Bienfaisance publique.

xx M. Xean déclare se rallier à la proposition de M<sup>lle</sup> Monteil parce qu'il n'a pas confiance dans la

préparation et l'acheminement des colis comme cela s'est pratiqué l'année dernière.

M. Labin s'incline devant les Français qui meurent en Indochine mais, lui et son groupe sont totalement contre la guerre d'Indochine. Il votera donc contre le colis.

Finalement, on passe au vote : 20 voix se prononcent pour la confection et l'envoi d'un colis aux Rezéens combattant en Indochine, 4 voix sont contre et une abstention.

En conséquence, le Conseil Municipal, à une large majorité, continue la tradition admise depuis plusieurs années, c'est-à-dire l'envoi aux frais de la commune d'un colis aux combattants d'Indochine.

Les colis seront confectionnés à Rezé même, à la diligence de M<sup>lle</sup> Monteil, Conseillère Municipale, et avec le concours de quelques Conseillers et Conseillères bénévoles.

En principe, on respectera le prix de revient d'un colis Croix-rouge qui était fixé, l'année dernière, à 2.600 frs et un crédit maximum de 50.000 frs est ouvert sur l'exercice en cours et sera pris sur le chapitre des dépenses imprévues.

Dénomination de la rue des Forges à St. Rousseau du nom

de : Lamour Henri, résistant mort en déportation.

M. Guillard René se faisant l'interprète de plusieurs personnes habitant la ruelle des Forges à Pont-Rousseau, demande si ce qui à l'avenir cette voie porte le nom de : rue Lamour Henri, jeune résistant mort en déportation et qui habitait dans cette même ruelle.

M. Lassard Paul et M. Signais regrettent le principe admis consistant à supprimer les anciennes dénominations.

D'autres Conseillers indiquent que le Conseil Municipal, depuis la libération, a toujours honoré la mémoire des citoyens morts pour la France et qu'en conséquence il y a également lieu de faire droit à la demande des habitants de la ruelle des forges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide qu'à l'avenir la ruelle des Forges à St. Rousseau portera le nom de : Lamour Henri.

M. Guillard soumet au vote du Conseil Municipal le vœu suivant :

"Le Conseil Municipal dans sa majorité, lors de la précédente séance, ayant reconnu le bien fondé d'une augmentation des indemnités du Maire et des adjoints par suite des augmentations successives du coût de la vie, proteste auprès des pouvoirs publics contre la lenteur apportée à réunir la Commission supérieure des conventions collectives.

Le Conseil Municipal se faisant l'écho de la volonté des travailleurs de la commune ainsi que de leurs organisations syndicales, volonté à laquelle d'ailleurs s'est associée l'Assemblée Nationale dans son vote du 10 octobre dernier, demande à ce que la Commission supérieure des conventions collectives se réunisse rapidement afin de prendre les mesures d'augmentations de salaires, traitements et pensions nécessitées par les hausses continuelles".

Une discussion s'engage. Les uns sont pour, les autres sont contre. Finalement, le Maire déclare qu'il est pour le vœu et passe au vote :

10 voix se prononcent pour

7 voix contre

Il y a 8 abstentions.

## Secours aux enfants nécessiteux des Ecoles Libres . .

Le Maire donne connaissance de la question diverse soumise par M. Cassard Raoul, adjoint, et qui a trait au secours aux enfants nécessiteux des écoles libres.

M. Cassard Raoul rappelle les arguments présentés au début de la séance lors du vote du Budget additionnel et demande à ce qu'un crédit de 400.000 frs soit voté pour permettre le paiement des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles privées de la commune.

Le Docteur Collet appuie sa proposition.

Le Maire fait remarquer qu'il est pour cette attribution, mais avec inscription des crédits au Budget de l'exercice 1953.

Finalement, il est passé au vote : 13 voix se prononcent pour, 12 voix contre.

En conséquence, à la majorité des voix, le Maire est autorisé à prévoir au Budget primitif de l'exercice 1953 un crédit de 400.000 frs pour l'attribution de secours aux enfants nécessiteux des écoles libres.

M. Blancher, conseiller, proteste et signale que ses amis et lui, au moment du vote du Budget de l'exercice 1953, s'opposent à l'inscription du crédit demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain à 8 heures, 30,

et ont signé au Registre :

M. Richard Maire  
 M. Jean Guilland  
 M. Montel  
 M. Bénézet  
 M. Blancher  
 M. Collet  
 M. P. P. P.

## Séance du Conseil Municipal du 27 Décembre 1952. -

L'an mil neuf cent cinquante deux, le vingt sept Décembre à 20 h, 30, le Conseil Municipal de la Ville de Fez - les - Fontes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, Maire,